



# AVENANT AU REGLEMENT COMPLET DU JEU AROMADUNES

## « le challenge de l'été »

AROMADUNES S.A.R.L, société à responsabilité limitée au capital de 20.723,00€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ORLÉANS sous le numéro 811 896 620, (ci-après désignée la « Société Organisatrice ») dont le siège social est situé au Parc d'Activités des Vallées, D2020, Bâtiment J, 45770 Saran, organise un jeu (ci-après le « Jeu »), du lundi 7 juin 2021 au 31 octobre 2021 à minuit heure locale (Paris).

### ARTICLE 1 : OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier certaines modalités particulières de participation au jeu auquel il se rattache.

Le règlement complet du jeu doit donc être modifié en conséquence, conformément à ce qui suit.

### ARTICLE 2 : DATES DE PARTICIPATION

Les dates de participation au présent jeu, initialement fixées :

du 07/06/2021 au 31/08/2021 minuit inclus.

sont modifiées, par la voie du présent avenant, aux dates suivantes :

du 07/06/2021 au 31/10/2021 minuit inclus.

La date de tirage au sort est prorogée, par la voie du présent avenant, en tenant compte des nouvelles dates du présent avenant.

### ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les références éligibles à la participation au Jeu sont, par la voie du présent avenant, étendues à l'ensemble des références en vente sur le site <https://aromadunes.com>.

Les autres conditions de prise en compte de la participation demeurent inchangées.

### ARTICLE 3 : DÉPÔT DU PRÉSENT AVENANT

Cet avenant est déposé auprès de l'étude SELARL LEBLANC & ASSOCIES, sise 24 Rue des Bons Enfants, 45000 Orléans.

Conformément au règlement complet du jeu, le présent avenant est soumis au droit français.

Toutes les autres dispositions du règlement non affectées par le présent avenant restent en vigueur et applicables aux présentes.

*Règlement déposé auprès de la SELARL LEBLANC ET ASSOCIÉS*





# REGLEMENT DU JEU AROMADUNES

## « le challenge de l'été »

### ARTICLE 1 : LA SOCIETE ORGANISATRICE

AROMADUNES S.A.R.L, société à responsabilité limitée au capital de 20.723,00€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ORLÉANS sous le numéro 811 896 620, (ci-après désignée la « Société Organisatrice ») dont le siège social est situé au Parc d'Activités des Vallées, D2020, Bâtiment J, 45770 Saran, organise un jeu (ci-après le « Jeu »), du lundi 7 juin 2021 au 31 août 2021 à minuit heure locale (Paris).

### ARTICLE 2 : OBJET DU JEU

Ce Jeu est organisé pour remercier les partenaires (pharmacies, parapharmacies et entreprises) ayant fait le choix de s'approvisionner en E.P.I auprès de la société AROMADUNES S.A.R.L afin de protéger leurs clients et/ou collaborateurs depuis le début de la crise sanitaire. Le jeu prend la forme d'un tirage au sort parmi les clients qui auront acheté un des produits éligibles auprès de la société Aromadunes S.A.R.L.

### ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce Jeu est exclusivement réservée aux Dirigeants/Gérants d'une entreprise faisant partie du fichier de contacts AROMADUNES S.A.R.L, ayant été invités par email à participer au jeu-concours « le challenge de l'été », majeurs(es) et ayant leur pleine capacité juridique, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), (ci-après le ou les Participant(s)).

Pour que sa participation au Jeu soit prise en compte, le Participant doit avoir commandé sur le site internet de la société Aromadunes S.A.R.L (<https://aromadunes.com>) avant le 31 août 2021 à minuit heure locale (Paris) une des 3 références éligibles suivantes.

- Lot de 100 masques UNS1 Adultes disponible à l'adresse suivante :  
<https://aromadunes.com/ref/masques-barrieres-grand-public-afnor-uns-categorie-1/>
- Lot de 100 masques UNS1 Enfants  
<https://aromadunes.com/ref/masques-lavable-enfant-afnor-dga-uns-cat-1/>
- Lot de 100 flacons de Gel Hydroalcoolique 100ml  
<https://aromadunes.com/ref/gel-hydro-alcoolique/>

Ne peuvent participer au Jeu les personnels de la Société Organisatrice, des sociétés partenaires et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

Les participations sont prises en compte pour toute commande des références éligibles passées à compter du 25/05/2021.



## ARTICLE 4 : MECANISME DU JEU ET DESIGNATION DU GAGNANT

Pour participer au Jeu, les Participants sont invités à se rendre sur le site internet de la société Aromadunes S.A.R.L (<https://aromadunes.com>) directement ou en cliquant sur le lien contenu dans un des emails d'invitation au jeu-concours, ils y trouveront dans la section « catalogue » les 3 produits éligibles au jeu-concours. Les Participants devront :

- Valider une commande, sur le site internet [aromadunes.com](https://aromadunes.com) ou directement auprès du service commercial de la société AROMADUNES S.A.R.L, comprenant au moins une des références concernées par le jeu-concours, dans la limite des stocks disponibles.
- Fournir une adresse email valide.

Chaque lot acheté d'une référence concernée par le Jeu donne droit à 1 chance de gagner lors du tirage au sort.

Une fois sa commande validée et réglée (hors délai d'expédition et de réception), dans les dates imparties, le Participant est éligible au tirage au sort. Le participant peut réaliser une ou plusieurs commandes d'une ou plusieurs des références concernées par le Jeu afin de maximiser ses chances de gain.

A l'issue du Jeu, le 31 août 2021, un tirage au sort sera effectué par l'Huissier de Justice SELARL LEBLANC ET ASSOCIES 24 rue des bons enfants 45000 ORLEANS pour désigner le gagnant parmi l'ensemble des Participants ayant respecté les conditions du Jeu.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

## ARTICLE 5 : VALIDATION DES PARTICIPATIONS

Chaque Participant ne peut participer au Jeu que sous son propre et unique nom.

Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par établissement (même Siret), même dans le cas où il existerait plusieurs Dirigeants pour le même établissement ayant participé à l'Enquête.

Les participations multiples au Jeu sont limitées à une par personne par entreprise (même nom, même adresse email) pendant toute la durée du Jeu.

Ne seront pas prises en considération les participations dont les informations d'identité, d'adresses, ou de qualité sont incomplètes, erronées ou falsifiées, celles saisies en nombre, celles saisies après les délais prévus ci-dessus, ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification ou à demander à tout Participant de justifier des conditions ci-dessus. Toute personne refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Toute fraude ou tentative de fraude pourra donner lieu à l'exclusion et à l'annulation de la participation de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Dans tous les cas, le Participant devra posséder une adresse e-mail valide.





de l'utilisation, voire du négoce, des lots fait par les gagnants. En particulier, la Société Organisatrice ne pourra prolonger la durée de validité de la carte-cadeau si le gagnant ne l'a pas utilisé dans les délais impartis.

Le gagnant s'engage à régler tout impôt, taxe, cotisation sociale ou autre droit éventuel de quelle que nature que ce soit, qui pourrait être dû en application de la loi, la Société Organisatrice étant déchargée de toute responsabilité à cet égard.

## ARTICLE 8 : RESERVES ET RESPONSABILITES

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés et ne peut être recherchée concernant tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigent et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans ces cas, les Participants ou toute autre personne ne pourront prétendre ni à une information individualisée ni à des dommages et intérêts.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par les Participants des caractéristiques et des limites d'Internet, dès lors la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Jeu, notamment du fait d'actes de malveillance externes. Le Société Organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable notamment si les données relatives à la participation d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, problème de connexion à Internet pour une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée des serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour sa participation, etc.) ou si les courriers électroniques n'étaient pas reçus par le Participant (à titre d'exemple : boîte de messagerie pleine, filtrage des emails en spam...).

## ARTICLE 9 – FRAIS DE PARTICIPATION

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site pour participer au Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet



en général et que le fait pour le participant de répondre à l'Enquête et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

## ARTICLE 10 – DONNEES PERSONNELLES

Les Participants sont invités à participer à l'Enquête et à ce Jeu parce qu'ils font partie du fichier d'entreprises du bâtiment de La Société Organisatrice (AROMADUNES S.A.R.L).

La Société Organisatrice pourra être amenée à transférer les données personnelles des Participants (Nom, Prénom, adresse email, téléphone) à des partenaires liés par contrat avec la Société Organisatrice et auxquels la Société Organisatrice confie l'exécution de tâches pour l'organisation du Jeu. Ces partenaires ne sont autorisés à traiter les données personnelles des Participants que dans le cadre des tâches spécifiques qui leur ont été confiées par la Société Organisatrice. Les données personnelles des Participants sont conservées pour une durée qui n'excédera pas la durée strictement nécessaire pour remplir les finalités définies dans le présent article.

Conformément à la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements et du droit de disposer du sort de leurs données après leurs décès. Ces droits s'exercent en écrivant à la Société Organisatrice, en mentionnant en objet le nom de l'opération, à l'adresse suivante : - par email, accompagné d'une copie de leur pièce d'identité à : [contact@aromadunes.com](mailto:contact@aromadunes.com). Les participants disposent également d'un droit de saisir l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL) sur le lien suivant : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>. Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

## ARTICLE 11 : ACCEPTATION DU REGLEMENT ET LOI APPLICABLE

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement dans son intégralité, consultable gratuitement et imprimable à tout moment pendant la durée du Jeu directement sur le site internet <https://aromadunes.com> et à partir du lien présent dans l'email d'invitation à participer au Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La participation au Jeu implique l'arbitrage en dernier ressort de la Société Organisatrice pour tout litige concernant sa validité, son exécution ou son interprétation, qui sera soumis aux Tribunaux compétents de la ville d'Orléans 45.

Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être envoyées par courrier à notre service marketing : AROMADUNES S.A.R.L – Service Marketing – Parc



d'Activités des Vallées, D2020, Bâtiment J - 45770 Saran, et au plus tard trente (30) jours ouvrables après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiquée au présent règlement.

Le présent règlement et le Jeu sont soumis à la réglementation française.

## ARTICLE 11 : DISPOSITIONS DIVERSES

Tout comportement d'un participant pouvant nuire à l'image d'AROMADUNES ou contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs pourra entraîner l'invalidation de la participation de ce dernier.

## ARTICLE 12 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT DU JEU

Le règlement complet du jeu « le challenge de l'été » est déposé auprès de l'étude SELARL LEBLANC & ASSOCIES, sise 24 rue des bons enfants à ORLEANS (45).

Le Règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite par courrier ou courriel à l'adresse de l'Organisateur stipulée à l'article 1 du présent règlement ou par courriel à l'adresse [contact@aromadunes.com](mailto:contact@aromadunes.com).

Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent sur simple demande. Un seul remboursement par participant sera admis (même nom, même adresse postale).

Toute modification ou interruption du jeu ou modification du règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé en l'étude SELARL LEBLANC & ASSOCIES, 24 rue des bons enfants à ORLEANS (45).

